

## COMMUNE DE CATENAY

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 3 mai 2016**

L'an deux mil seize, le mardi trois mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

**Présents :** M. Éric PHILIPPE, M. Bertrand RETOUT, M. Patrick ROBIN, Mme Isabelle QUINTARD, M. Jean-Claude FLEURY, M. Alain OLIVIER, M. Philippe CAUVILLE, M. Didier CUVILLY, Mme Isabelle LEMERCIER, Mme Chantal DONCKELE.

**Absents :** Mme Émilie LÉBOUCHER, M. Alain DOUBLET, Mme Maryse TREHIN, Mme Marie GUENET.

**Procuration :**

Mme Maryse TREHIN donne procuration à M. Didier CUVILLY

Mme Émilie LÉBOUCHER donne procuration à Mme Isabelle LEMERCIER

M. Alain DOUBLET donne procuration à M. Norbert CAJOT

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 14

### **Délibération sur le cimetière : concession + columbarium**

La trésorerie nous demande d'actualiser les délibérations sur le cimetière au sujet du prix des concessions et du columbarium puisque les dernières dates respectivement de 2004 et 2008 et ainsi les regrouper sur une seule délibération.

Les tarifs des concessions sont :

- Pour 30 ans à 80 € ;
- Pour 50 ans à 130 € ;
- Pour 99 ans à 400 €.

Les tarifs pour le columbarium sont :

- Pour 5 ans à 50 € ;
- Pour 30 ans à 275 € ;
- Pour 50 ans à 440 €.

Le jardin du souvenir est à 45 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs sur les concessions et le columbarium.

### **Décision modificative – reste SIEAE**

Suite à la dissolution du SIEAE, près de 32€ nous ont été reversés fin 2015. Pour les inscrire au budget 2016, nous devons les intégrer à l'excédent de fonctionnement reporté.

Il manque également 60€ au compte 66111 pour les intérêts.

M le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses

66111 – Intérêts réglés à l'échéance 60 €

61522 – Entretien de bâtiments - 28 €

Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté 32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,  
Norbert CAJOT